

GESTION LOCATIVE

BAREME PARIS

HONORAIRES DE GESTION COURANTE (à la charge du propriétaire)	€ HT	€ TTC
> Honoraires de base - Tranches sur la base du total des encaissements mensuels par lot		
- de 0 à 600,00 €	8,00%	9,60%
- de 600,01 à 1.200,00 €	7,00%	8,40%
- de plus de 1.200,00 €	6,00%	7,20%
→ Honoraires de base minimum par mois	16,67 €	20,00 €
> Honoraires de Garantie des Loyers Impayés - base du total des encaissements mensuels par lot	2,50%	3,00%
> Honoraires de Garantie d'Occupation - base du total des encaissements mensuels par lot	1,80%	2,16%

HONORAIRES PRESTATIONS OCCASIONNELLES

Gestion administrative

> Frais fixes de gestion (par trimestre et par immeuble géré)	10,00 €	12,00 €
> Frais de constitution de dossiers (type ANAH, PACT HABITAT, sinistres, congés bailleur, ...)	166,67 €	200,00 €
> Honoraires de rédaction d'acte		

Bail d'habitation :

- Honoraires de rédaction d'acte de renouvellement ou d'avenant à la charge de chaque partie, bailleur et locataire (sur la base du loyer annuel HT et hors charges, par tranches cumulatives - Dans le cadre des locations soumises à la loi du 6 juillet 1989, les honoraires facturés au propriétaire seront le cas échéant à minima équivalents à ceux incombant au locataire tels que définis au I-1-a du barème des honoraires de Location) :

▪ de 0 à 2 370 €	3,10%	3,72%
▪ de 2 370,01 à 4 573 €	2,50%	3,00%
▪ plus de 4 573 €	0,94%	1,13%

Bail commercial et professionnel : bail, avenant et renouvellement

- Honoraires de rédaction d'actes pour chaque partie (sur le loyer annuel HT x 9 ans) – minimum de facturation 400€ TTC	0,50%	0,60%
- Honoraires de rédaction d'actes pour chaque partie : révision triennale	333,33 €	400,00 €
- Honoraires de négociation pour augmentation du loyer, à la charge du bailleur (augmentation annuelle HT et hors charges par tranches cumulatives)		
▪ de 0 à 10 000 €	10,00%	12,00%
▪ de 10 000,01 € à 20 000 €	7,00%	8,40%
▪ de 20 000,01 € à 30 000 €	6,00%	7,20%
▪ plus de 30 000 €	4,00%	4,80%
> Frais de dossier nouveau mandat	83,33 €	100,00 €
> Frais de dossier nouveau(x) lot(s) supplémentaire(s) (par lot)	8,33 €	10,00 €

Gestion financière

> Frais de déclaration de TVA (par trimestre)	20,83 €	25,00 €
> Frais pour l'établissement des éléments de déclaration de revenus fonciers:		
– par an et par immeuble géré : 1 lot	69,17 €	83,00 €
– par an et par immeuble géré : 2 à 5 lots	81,67 €	98,00 €
– par an et par immeuble géré : 6 à 10 lots	98,33 €	118,00 €
– par an et par immeuble géré : plus de 11 lots	123,33 €	148,00 €
> Supplément pour dépôt de garantie non conservé par le Mandataire (sur la base des encaissements)	1,50%	1,80%
> Supplément pour acompte mensuel (sur la base des encaissements)	1,00%	1,20%

Gestion technique

> Suivi des gros travaux dépassant le cadre de l'entretien courant	à la vacation horaire
--	-----------------------

Représentation et procédure

> Autres prestations occasionnelles (représentation du Mandant, gestion des sinistres, gestion des impayés hors lots assurés)	à la vacation horaire
---	-----------------------

Honoraires de vacation

> Montant horaire	70,83 €	85,00 €
-------------------	---------	---------

GESTION LOCATIVE

BAREME PARIS

Gestion Immeuble Total

(Forfait non basé sur les encaissements. En sus des honoraires de gestion courante et des prestations occasionnelles)

> Forfait trimestriel (Visite immeuble, négociation contrats, budget d'exploitation, bilan patrimonial.....)

– par trimestre et par immeuble géré : 1 à 5 lots	57,50 €	69,00 €
– par trimestre et par immeuble géré : 6 à 11 lots	107,50 €	129,00 €
– par trimestre et par immeuble géré : 12 lots et plus	157,50 €	189,00 €

Prestations Occasionnelles Immeuble Total

> Faire établir état descriptif division, élaborer plan pluriannuel travaux, suivi opération gros travaux, estimation valeur vénale, suivi sinistres..)

- Vacation horaire 70,83 € 85,00 €

Honoraires de vacation

> Montant horaire 70,83 € 85,00 €

HONORAIRES ANNEXES / FRAIS LOCATAIRES

€ HT

€ TTC

Baux d'habitation soumis à la loi du 6 juillet 1989

> Frais d'établissement d'attestation CAF 4,17 € 5,00 €

Baux d'habitation non soumis à la loi du 6 juillet 1989

> Frais d'envoi d'avis d'échéance 1,92 € 2,30 €

> Frais d'envoi de quittance 1,92 € 2,30 €

> Frais pour traitement de loyers impayés clause pénale

Baux professionnels et commerciaux

> Frais d'envoi d'avis d'échéance mensuel 4,09 € 4,91 €

> Frais d'envoi d'avis d'échéance trimestriel 8,25 € 9,90 €

> Frais pour traitement de loyers impayés clause pénale

NB : Les produits de trésorerie qui peuvent être générés par la gestion courante correspondent à un complément d'honoraires et restent acquis au mandataire